

Table des matières

Bienvenue3

GARANTIES

Sommaire des garanties4

Tableau des garanties5

Composantes principales6

Garanties connexes9

Garantie du distributeur9

Garantie des composantes principales10

Garantie des dispositifs antipollution10

Liste des pièces antipollution11

Garanties sur la perforation13

Garantie sur la corrosion superficielle13

Garantie des composantes sonores14

Garantie de la batterie14

Garantie des accessoires15

Garantie des pièces de rechange16

Garantie limitée à vie du silencieux de rechange16

Garantie des pneus16

Restrictions et exceptions à la garantie17

Assistance routière Acura Plus20

Réparations d'urgence lors des voyages21

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Changements d'adresse/de propriétaire/Bail22

Service des relations
avec la clientèle23

CONSEILS D'ENTRETIEN

Soins à donner à votre nouvelle Acura24

Pièces et service Acura d'origine27

ENTRETIEN

Échéancier d'entretien recommandé28

Entretien préventif28

SECTION CENTRALE

Répertoire des concessionnaires

Au propriétaire d'une nouvelle Acura,

Je suis heureux que vous ayez choisi une nouvelle Acura. S'il s'agit de votre première Acura, je suis persuadé qu'elle ne sera pas la dernière et que nous entreprenons ensemble une relation durable et agréable.

Les ingénieurs qui ont conçu votre nouvelle Acura et les nombreux spécialistes qui l'ont construite se sont appliqués à créer un véhicule qui vous fera vivre une expérience sans égale. À leur exemple, nous nous sommes employés, chez Acura et chez votre concessionnaire Acura, à définir des normes incomparables en matière de service à la clientèle.

Nous souhaitons contribuer au double plaisir que vous procurera votre Acura : celui de la posséder et celui de la conduire.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes assurés que toutes les facettes du service après-vente que nous vous offrons ne répondent pas uniquement à vos exigences, mais qu'elles vous inspirent le sentiment profond que vous êtes un membre important du groupe privilégié des propriétaires d'une Acura.

Au nom du personnel de la division Acura, de celui de votre concessionnaire Acura et en mon propre nom, je vous prie d'agréer notre sincère reconnaissance.

Premier vice-président,



K. Ansari

La Garantie Sans Détour Acura de cinq ans, l'assurance d'un avenir sans souci.

Votre nouvelle Acura représente un investissement considérable et c'est pourquoi nous avons voulu que la Garantie Sans Détour Acura joue le rôle d'un certificat de placement garanti.

Cette garantie remarquable a pour objectif de couvrir l'investissement exceptionnel que vous faites dans une Acura et même d'y ajouter.

Lors de son dévoilement, la Garantie Sans Détour Acura de cinq ans ou 100 000 km établissait une nouvelle norme dans l'industrie. Elle fait toujours autorité en protection du client et en satisfaction du propriétaire.

Les renseignements suivants portent sur tous les véhicules neufs Acura construites par Honda Motor Company Ltd., vendues par les concessionnaires autorisés Acura au Canada et normalement utilisées au Canada.

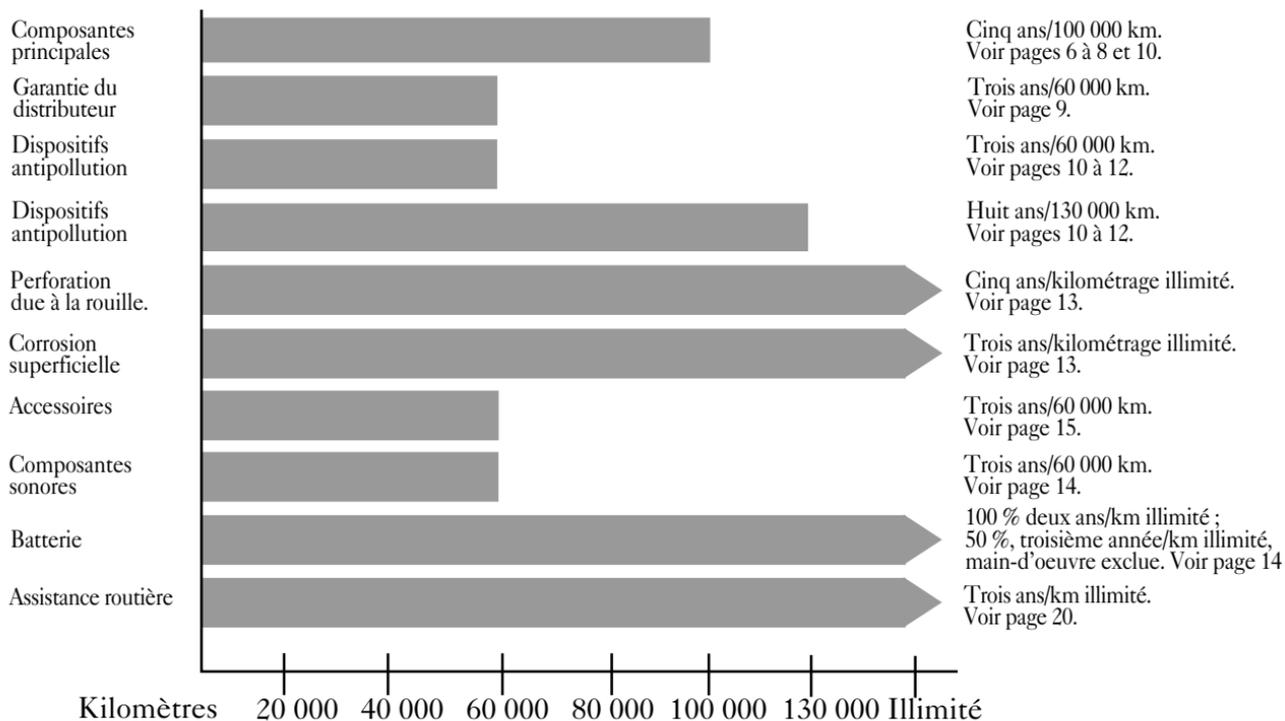
Ces données sont reconnues par Honda Canada Inc., 715 Milner Avenue, Toronto, Ontario, pour le compte de Honda Motor Company Ltd., Tokyo, Japon. Chaque fois que le mot «Acura» apparaît, vous pouvez présumer qu'il se rapporte, selon le contexte, soit à Honda Canada Inc., soit à Honda Motor Company Ltd.



Outre la Garantie Sans Détour Acura de cinq ans ou 100 000 km, d'autres garanties vous protègent, vous et votre nouvelle Acura, en ce qui a trait à des composantes comme les dispositifs antipollution, la corrosion de la carrosserie et plus encore. Vous trouverez des précisions sur ces garanties dans les pages qui suivent.

Étudiez-les quelques instants. Nous croyons que leur clarté vous rassurera.

La protection sous garantie Acura 2003 assure votre tranquillité d'esprit.



Le propriétaire du véhicule est tenu de rapporter à un concessionnaire autorisé Acura au Canada toute défectuosité d'une composante quelconque et de déposer une réclamation en garantie, s'il y a lieu, au cours de la période de la garantie. Le véhicule doit être confié au concessionnaire au cours de la période de la garantie pour les réparations garanties.

Avec la protection sous garantie Acura, les composantes principales constituent une préoccupation secondaire.

Déjà remarquable, la Garantie Sans Détour Acura de cinq ans ou 100 000 kilomètres devient exceptionnelle dans bien des cas. Ainsi, cette protection vraiment complète ne vous coûte rien du tout. Elle fait partie intégrante de votre nouvelle Acura, tout comme les roues et le moteur.

De plus, aucune franchise n'est exigée si votre Acura doit être réparée en vertu de cette garantie.

Enfin, si vous vendez votre Acura avant l'expiration de la Garantie Sans Détour Acura de cinq ans ou 100 000 kilomètres, celle-ci peut être transférée sans frais au nouveau propriétaire.

Voici une liste des composantes que protège la Garantie Sans Détour Acura de cinq ans ou 100 000 kilomètres, une protection qui va bien au-delà des garanties ordinaires sur le groupe motopropulseur pour inclure :

*Les courroies de distribution font partie des pièces de l'entretien régulier. Si le remplacement à la date suggérée par l'échéancier ou avant cette date (à la discrétion du propriétaire) (voir Manuel du propriétaire) est exigé, un tel remplacement est la responsabilité du propriétaire du véhicule et n'est pas couvert par la garantie.

MOTEUR

✓	Bloc-cylindres et toutes pièces internes
✓	Culasse et toutes pièces internes
✓	Arbre à cames et culbuterie
✓	*Courroie de distribution, courroie d'équilibrage et tendeur de courroie
✓	Interrupteur de pression d'huile
✓	Pompe à huile
✓	Carter d'huile
✓	Joints d'étanchéité et d'arrêt d'huile
✓	Volant moteur
✓	Relais principal IEC

BOÎTE-PONT

✓	Boîtier de différentiel et toutes pièces internes de la boîte de vitesses
✓	Convertisseur de couple de la boîte automatique
✓	Arbres de transmission
✓	Joints homocinétiques, soufflets compris
✓	4WD boîte de transfert

EMBRAYAGE

✓	Maître-cylindre
✓	Cylindre récepteur
✓	Butées et roulement-guide de débrayage
✓	Joints d'étanchéité et plateaux de pression

CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

(SAUF THERMOSTAT)

✓	Radiateur
✓	Thermostateur du ventilateur
✓	Pompe à eau

CIRCUIT D'ALIMENTATION

✓	Pompe d'alimentation
✓	Unité de transmission du niveau du carburant

PROTECTION DES OCCUPANTS

✓	Ceintures de sécurité
✓	Commande d'avertissement des ceintures de sécurité
✓	Module des coussins pneumatiques SRS
✓	Unité/palpeurs de contrôle SRS
✓	Faisceau SRS

DIRECTION

✓	Carter de direction, toutes pièces internes et tous joints d'étanchéité
✓	Coussinets d'embouts de crémaillère
✓	Biellettes de direction et embouts de biellettes
✓	Arbre de direction
✓	Pompe et tuyaux de servodirection

SYSTÈME ÉLECTRIQUE

✓	Moteur et relais du démarreur
✓	Alternateur
✓	Régulateur/redresseur de la tension
✓	Interrupteur d'allumage
✓	Interrupteur des phares
✓	Interrupteur des essuie-glace du pare-brise
✓	Moteur des essuie-glace du pare-brise (avant)

Toute composante qui n'apparaît pas sur la liste ci-dessus est exclue de la Garantie des composantes principales.

Avec la protection sous garantie Acura, les composantes principales constituent une préoccupation secondaire.

SUSPENSION

✓	Bras de suspension
✓	Fusées/moyeux avant et arrière
✓	Joints à rotule
✓	Coussinets de roues (avant et arrière)
✓	Bielles de poussée
✓	Barre stabilisatrice
✓	Bras amortisseurs
✓	Poutrelles avant et arrière
✓	Bras porteur
✓	Bras de compensation

FREINS

(SAUF GARNITURES DE FRICTION ET DISQUES)

✓	Maître-cylindre
✓	Étriers avant et arrière
✓	Cylindres des roues arrière
✓	Servofrein/valve de retenue
✓	Soupapes régulatrices
✓	Conduites en métal
✓	Modulateur ABS (s'il y a lieu)
✓	Accumulateur ABS (s'il y a lieu)
✓	Pompe ABS (s'il y a lieu)
✓	Palpeurs de roues ABS (s'il y a lieu)
✓	Unité de contrôle ABS (s'il y a lieu)

Toute composante qui n'apparaît pas sur la liste ci-dessus est exclue de la Garantie des composantes principales.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

La Garantie Sans Détour Acura est l'une des meilleures offertes aux automobilistes. Cependant, la protection Acura va encore plus loin grâce à un ensemble complet de garanties additionnelles.

À l'instar de la Garantie Sans Détour Acura, ce filet de protection ne vous coûte absolument rien. Ces garanties peuvent être transférées sans frais à un nouveau propriétaire. De plus, il n'y a aucune franchise pour les réparations faites en vertu de ces garanties.

Le remorquage chez le concessionnaire Acura le plus près est aussi couvert si le véhicule est en panne ou que son utilisation poserait un risque à la sécurité à cause d'une défectuosité garantie.

Certaines exceptions sont toutefois prévues comme c'est le cas dans toutes les garanties. Par exemple, elles ne couvrent pas les difficultés occasionnées par les caractéristiques de votre façon de conduire, les conditions routières particulières et l'usure normale des pièces qui exigent d'être entretenues ou remplacées régulièrement. Nous nous sommes efforcés de préciser clairement ces exceptions dans la présente brochure. Elles sont raisonnables et ne devraient pas nuire à votre tranquillité d'esprit.

Toutes les garanties Acura entrent en vigueur à la date à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur au détail ou, si le véhicule fait l'objet d'un bail ou sert de véhicule de démonstration, à la première date d'entrée en service.

1. GARANTIE DU DISTRIBUTEUR.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie vous assure que, si vous l'utilisez et l'entretenez normalement, votre nouvelle Acura (y compris toutes ses composantes principales) sera exempte de vices de matériaux et de construction.

Si des défectuosités surviennent et sont signalées à un concessionnaire Acura durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'œuvre, dès qu'Acura aura reconnu que ces défectuosités sont dues à des vices de matériaux ou de construction.

Veillez noter que la garantie des ampoules est limitée à un an ou 20 000 kilomètres selon la première éventualité. Toutes les autres exceptions à cette garantie figurent aux pages 17 à 19 de la présente.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

2. GARANTIE DES COMPOSANTES PRINCIPALES.

Cinq ans ou 100 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie prend la relève à l'expiration de la garantie du distributeur. Elle est remise sans frais au premier propriétaire et peut être transférée aux propriétaires subséquents sur enregistrement auprès d'Acura. La garantie des composantes principales est limitée aux articles qui figurent en pages 6 à 8.

La garantie des composantes principales vous assure que si vous utilisez et entretenez normalement votre Acura, toutes les composantes principales spécifiées resteront exemptes de vices de matériaux et de construction.

Si des défauts surviennent relativement à ces composantes et que le véhicule est confié à un concessionnaire Acura durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou réusinées d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre, dès qu'Acura aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de construction. Exclusions en pages 17 à 19.

3. GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que les dispositifs antipollution de votre nouvelle Acura satisfaisaient, lors de leur fabrication, à toutes les normes fédérales et provinciales canadiennes de contrôle des gaz d'échappement.

Tout dispositif antipollution présentant un vice de matériaux et de fabrication qui entraîne la non-conformité à ces normes sera, sans qu'il vous en coûte un sou, réparé ou remplacé à l'aide de pièces neuves d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura.

Le travail sera fait sans délai dès qu'Acura aura reconnu qu'une telle défectuosité est due à un vice des matériaux ou de fabrication.

Si votre véhicule est immatriculé dans une province où un programme d'inspection et de maintenance (I/M) obligatoire fait l'objet d'une loi provinciale ou d'un arrêté local, vous pouvez aussi être admissible à la Garantie du rendement des dispositifs antipollution pendant une période de 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Aux termes de cette garantie, si votre véhicule ne passe pas un essai I/M approuvé, Acura réparera, remplacera ou ajustera toute pièce nécessaire des dispositifs du système antipollution dont la liste paraît en pages 11 et 12 sans frais pour la main-d'oeuvre, le diagnostic ou les composantes.

Veillez vous reporter aux courtes explications des exceptions de cette garantie des pages 17 à 18.

Liste des pièces antipollution.

PIÈCES COUVERTES PAR LA GARANTIE DE 3 ANS/60 000 KM DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION

NOTA : Votre véhicule peut ne pas être équipé de toutes les pièces de la liste. D'autres pièces peuvent être couvertes. Votre concessionnaire Acura vous fournira toutes les données nécessaires.

CONTRÔLE DU CARTER

✓	Soupape de recyclage des gaz de carter
✓	Bouchon de remplissage d'huile
✓	Reniflard

CONTRÔLE DES ÉMISSIONS D'ÉVAPORATION

✓	Réservoir à charbon actif des émissions d'évaporation
✓	Soupape de purge à membrane des émissions d'évaporation
✓	Soupape des émissions d'évaporation du réservoir à essence
✓	Électrovalve de purge des émissions d'évaporation
✓	Soupape deux voies des émissions d'évaporation
✓	Interrupteur de circulation de purge des émissions d'évaporation

RECIRCULATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT

✓	Soupape du solénoïde de commande RGÉ
✓	Soupape RGÉ
✓	Capteur de position de soupape RGÉ
✓	Soupape de commande de dépression RGÉ

SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

★	Pot catalytique 3 voies
✓	Tubulure d'échappement avant
✓	Tubulure d'échappement arrière
✓	Tuyau d'échappement (du moteur au pot catalytique)

SYSTÈME D'ADMISSION D'AIR

✓	Élément, boîtier, couvercle du filtre à air (couverts jusqu'au premier remplacement; voir manuel du conducteur)
✓	Ensemble du boîtier de la commande des gaz
✓	Tubulure d'admission

SYSTÈME SECONDAIRE D'INJECTION D'AIR

✓	Soupape de solénoïde de contrôle du système secondaire d'injection d'air
✓	Soupape d'injection d'air secondaire

SYSTÈME VTEC

✓	Électrovalve électronique de commande du poussoir de la valve et de l'admission variable
✓	Interrupteur électronique de commande du poussoir de la valve et de l'admission variable

★ Indique pièces garanties pendant 8 ans ou 130 000 km.

Liste des pièces antipollution.

SYSTÈME D'ALLUMAGE

✓	Palpeur de position du vilebrequin/ de position du cylindre/TDC
✓	Boîtier d'allumeur
✓	Chapeau et rotor d'allumeur
✓	Allumeur (y compris toutes pièces internes)
✓	Bobines d'allumage
✓	Module d'allumeur
✓	Régulateur du calage d'allumage
✓	Fils d'allumage
✓	Module de détection de la tension des bougies d'allumage
✓	Palpeur de la tension des bougies d'allumage
✓	Bougies d'allumage (couvertes jusqu'au premier remplacement)

INJECTION DE CARBURANT

★	Module de commande du moteur (ECM)
✓	Gicleurs de carburant
✓	Canalisation du carburant
✓	Palpeur MAP
✓	Palpeurs d'oxygène chauffé
✓	Palpeurs d'oxygène
✓	Palpeur de la pression barométrique
✓	Palpeur de la température de l'air d'admission
★	Connecteur de diagnostic à bord
★	Lampe d'inspection du moteur

PIÈCES DIVERSES

✓	Canalisations, colliers, brides, boulons et joints d'étanchéité associés à ces systèmes
---	--

INJECTION DE CARBURANT

✓	Palpeur de position de la commande des gaz
✓	Palpeur de la température du liquide de refroidissement du moteur
✓	Palpeurs de cognement
✓	Palpeur de la vitesse de l'arbre intermédiaire
✓	Palpeur de la vitesse du véhicule
✓	Palpeur de position de l'accélérateur
✓	Soupape de solénoïde de contrôle du blocage de l'embrayage
✓	Soupape de solénoïde de contrôle d'embrayage
✓	Régulateur de la pression du carburant
✓	Soupape de contrôle de l'air du ralenti (IACV)
✓	Filtre à essence (couvert jusqu'au premier remplacement)

★ Indique pièces garanties pendant
8 ans ou 130 000 km.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

4. GARANTIE SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE.

Cinq ans sans limite de kilométrage.

Cette garantie vous assure que la carrosserie de votre nouveau véhicule Acura sera exempte de vices pouvant entraîner la perforation due à la rouille traversant la carrosserie de la surface intérieure jusqu'à la surface extérieure pendant cinq ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les éléments de la carrosserie sont les pièces métalliques mobiles ou fixes faisant partie du châssis, sauf les éléments du groupe motopropulseur, de la direction, de la suspension, du dispositif de freinage, du système de chauffage, du système d'échappement et des garnitures et moulures métalliques.

L'application de matières anticorrosives additionnelles n'est pas nécessaire et n'est pas recommandée par Acura.

5. GARANTIE SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE.

Trois ans kilométrage illimité. Trois ans ou 60 000 km pour les défauts de la peinture selon la première éventualité.

«Corrosion superficielle» désigne la corrosion d'une surface facilement visible de n'importe quel élément de la carrosserie, sauf la plate-forme et les surfaces peintes et plaquées endommagées ou corrodées à cause de projections de cailloux ou d'autres chocs.

Cette garantie assure que la carrosserie de votre nouvelle Acura sera exempte de toute corrosion facilement visible pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

De plus, cette garantie assure que la peinture de votre nouvelle Acura sera exempte de tout vice pendant trois ans ou 60 000 kilomètres.

Si des défauts entraînant la perforation ou la corrosion pendant les périodes mentionnées sont signalées à un concessionnaire Acura, les réparations et les remplacements indispensables de n'importe quel panneau de carrosserie d'origine, y compris ceux déjà réparés ou remplacés en vertu de cette garantie, seront aux frais d'Acura en autant que vous aurez respecté les directives d'entretien de la présente.

Toutes les pièces défectueuses remplacées en vertu de cette garantie deviennent la propriété d'Acura.

Aux termes de cette garantie, les panneaux de carrosserie remplacés suite à un accident ou autres dommages doivent être des pièces d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à la peinture par les projections, les pluies acides, la sève des arbres, la fiente des oiseaux et les retombées chimiques industrielles.

Vous trouverez d'autres précisions en pages 17 à 19.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

6. GARANTIE DES COMPOSANTES SONORES.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque appareil radio, lecteur de cassette et lecteur ou changeur CD d'équipement d'origine ou comme accessoire Acura d'origine sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou réusinées d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès qu'Acura aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication.

Les composants audio installés par le concessionnaire mais qui ne sont pas des composants Acura d'origine ne sont pas couverts par cette garantie.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 17 à 19.

7. GARANTIE DE LA BATTERIE.

Jusqu'à trois ans au prorata, kilométrage illimité.

Cette garantie assure que la batterie posée en équipement d'origine dans votre nouvelle Acura sera exempte de vices des matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura durant les 24 premiers mois de la garantie, la batterie sera remplacée sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès qu'Acura aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura après les 24 premiers mois de la garantie mais avant l'expiration de la période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale, votre concessionnaire autorisé Acura vous consentira un crédit de 50 % du prix de détail suggéré à ce moment-là pour une batterie neuve achetée chez lui (à l'exclusion de la main-d'œuvre). Exclusions en pages 17 à 19.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

8. GARANTIES DES ACCESSOIRES ACURA D'ORIGINE

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque accessoire Acura d'origine installé par un concessionnaire Acura au moment de la vente au détail ou avant la vente au détail du véhicule sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les accessoires Acura installés par un concessionnaire Acura après la vente au détail sont garantis pendant le reste de la période de trois ans/60 000 km mais pas moins d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'installation. Les accessoires achetés chez un concessionnaire Acura mais non installés par ce dernier sont garantis pendant un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

EXCEPTIONS :

Housses de calandre	1 an
Vêtements	30 jours
Jantes en aluminium	Dommages du fini dus à des causes externes (ex. : lave-auto, bande de trottoir, cailloux, alourdisseurs non d'origine)

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre dès qu'Acura aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Si l'accessoire n'a pas été installé par un concessionnaire Acura, il sera réparé ou remplacé sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'oeuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 17 à 19.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

9. GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE ACURA D'ORIGINE

Un an ou 20 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que les pièces de rechange Acura d'origine que vous achetez sont exemptes de vices de matériaux et de fabrication pendant une période d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès qu'Acura aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Si la pièce n'a pas été installée par un concessionnaire Acura, elle sera réparée ou remplacée sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'œuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 17 à 19.

Les pièces ou composants remplacés pendant la période des garanties originales du véhicule restent garanties pendant le reste de la garantie pertinente du véhicule.

10. GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE

Cette garantie assure que les silencieux de rechange Acura d'origine seront exempts de vices de matériaux et de fabrication aussi longtemps que l'acheteur original du silencieux en question est propriétaire du véhicule Acura sur lequel le silencieux a été installé par un concessionnaire Acura autorisé.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Acura, le remplacement sera fait sans frais de pièces ni de main-d'œuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 17 à 19.

11. GARANTIE DES PNEUS.

Les pneus d'origine de votre nouvelle Acura sont garantis par leur fabricant, non par Acura. Si l'un des pneus d'origine de votre nouvelle Acura présente un vice de matériaux ou de fabrication, veuillez communiquer avec son fabricant ou demander à votre concessionnaire autorisé Acura de vous aider dans votre démarche.

Exceptions exceptionnelles.

LA GARANTIE DU DISTRIBUTEUR, LA GARANTIE DES COMPOSANTES PRINCIPALES ET LA GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION COUVRENT :

Toute pièce installée à l'usine, sauf les pièces courantes devant être normalement entretenues ou remplacées et qui sont précisées dans les deux paragraphes suivants :

L'entretien normal comprend : équilibrage, réglage de la géométrie et permutation des roues, réglage des freins et de l'embrayage, serrage des écrous, boulons et raccords, mise au point du moteur, réglage des phares et autres réglages nécessaires de temps à autre.

Les pièces normalement sujettes au remplacement sont : bougies d'allumage, filtres, fusibles, garnitures des freins, disques d'embrayage, courroies, balais d'essuie-glace, liquides de refroidissement, tuyaux et durites, lubrifiants et autres pièces sujettes à une usure normale. Ampoules garanties pendant un an ou 20 000 km. Les couvre-planchers sont limités à un an.

AUCUNE GARANTIE NE COUVRE :

1. Les réparations suite au manque d'entretien.
2. Les réparations suite à une collision, à un accident, à la négligence, à la participation à une course, ou à l'utilisation abusive.
3. Les réparations suite à la transformation ou à la modification réalisées en vue d'installer tout accessoire, élément, pièce ou dispositif n'ayant pas été essayé et approuvé par Acura.
4. Les véhicules dont le compteur kilométrique ou les

dispositifs antipollution ont été modifiés ou transformés de manière à empêcher leur fonctionnement ou dont il est impossible de déterminer le véritable kilométrage.

5. Les réparations prévues dans une garantie mais qui n'ont pas été diagnostiquées ou faites par un concessionnaire autorisé Acura.

6. Les détériorations dues à l'usure normale ou à l'exposition aux intempéries.

7. Les véhicules qui font l'objet d'une déclaration de perte totale ou qui sont vendus pour récupération ou réusinage, peu importe la raison.

8. Les véhicules réparés à l'aide de pièces qui, non fabriquées ou fournies par Acura, entraînent une panne ou une défectuosité.

9. Les dommages à la peinture, aux glaces ou autres garnitures extérieures dus aux risques routiers.

10. Le ponçage/remplacement des rotors des freins suite à la corrosion, au grincement ou aux rayures des freins.

11. Le remplacement de pièces ou de composantes lorsqu'une réparation s'impose. (p. ex.: ponçage du rotor du frein ou nouvel alésage du blocmoteur).

12. Le remplacement après un an, des piles pour les breloques du système d'entrée et du système de sécurité sans clé.

13. Les réparations pour des véhicules exportés du Canada à d'autres pays par des individus ou des organismes autres que Honda Canada Inc., et lorsque de tels véhicules sont normalement utilisés à l'extérieur du Canada.

Exceptions exceptionnelles.

LES GARANTIES SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE ET SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE NE COUVRENT PAS :

1. La rouille de panneaux de carrosserie due à l'utilisation abusive ou au manque d'entretien.
2. La rouille de parties exposées parce que la peinture est endommagée par la projection de cailloux ou autres.
3. La rouille de panneaux de carrosserie causée par l'immersion dans l'eau, le sable ou la boue ou l'exposition à des gaz corrosifs ou à des retombées chimiques industrielles.
4. La rouille ou la perforation d'une composante accessoire.
5. Harmonisation de la peinture. À cause de l'action du temps et des conditions environnementales, Acura se réserve le droit de décider d'harmoniser la peinture d'un panneau réparé ou remplacé à la peinture d'origine. Acura ne repeindra pas à ses frais un véhicule entier à la seule fin d'harmoniser la peinture.

LA GARANTIE DES ACCESSOIRES ACURA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Tout accessoire mal installé ou installé sur un véhicule Acura autre qu'un véhicule de l'année et du modèle pour lequel il a été conçu.
2. Les accessoires Acura achetés ailleurs qu'au Canada.
3. Toute réclamation présentée sans preuve d'achat acceptable de l'accessoire et/ou sans preuve de la date de l'installation et de la lecture à l'odomètre au moment de l'installation.

LA GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE ACURA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Toute réclamation présentée sans preuve acceptable de la date de l'achat, de la date de l'installation et de la lecture à l'odomètre au moment de l'installation.
2. Les pièces normalement sujettes au remplacement telles bougies d'allumage, filtres, garnitures de freins, etc., à moins qu'elles ne présentent des vices de matériaux ou de fabrication.
3. Les pièces installées sur des véhicules utilisés pour la course ou la compétition.

LA GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE NE COUVRE PAS :

1. Toutes les autres pièces du système d'échappement telles tuyaux, supports, colliers, joints d'étanchéité ou autres pièces nécessaires à l'installation.
2. Les silencieux fournis en tant qu'équipement d'origine ou tout silencieux installé pendant la période de la Garantie du distributeur.
3. Les silencieux de rechange qui n'ont pas été installés par un concessionnaire Acura à l'origine.

Exceptions exceptionnelles.

REMARQUES SUR LES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS.

Les garanties décrites dans la présente brochure sont les seules et uniques garanties écrites émises par Acura relativement à votre véhicule Acura.

1. Aucun concessionnaire, ni agent ou employé de celui-ci n'est autorisé ou n'a le pouvoir pour le compte d'Acura de prolonger ou d'augmenter ces garanties par écrit ou verbalement ou par le biais de la publicité.

2. Dans la mesure où la loi le permet, Acura n'assume aucune responsabilité pour les pertes de temps ou d'utilisation d'un véhicule, les frais de transport ou de remorquage, à l'exception des dispositions de la présente brochure, et pour tout dommage indirect ou fortuit, désagrément ou perte commerciale.

3. Acura se réserve le droit d'apporter en tout temps et sans préavis des modifications à la conception et aux caractéristiques de tous véhicule ou composante Acura et décline toute obligation d'apporter ces modifications aux véhicule ou composantes Acura déjà achetées.

4. Les dispositions des garanties écrites définies ci-dessus ne visent aucunement à limiter, modifier, restreindre, nier ou exclure les garanties prescrites dans le Consumer Products Warranties Act, 1977 (Saskatchewan), le Consumer Product Warranty and Liability Act (Nouveau-Brunswick), la Loi sur la protection du consommateur (Québec) et toute autre loi provinciale ou fédérale.

Acura Plus.

ACURA PLUS VOUS FAIT GAGNER DU TEMPS

Si vous envisagez de conduire votre nouvelle Acura plus longtemps ou sur un plus grand nombre de kilomètres que ne le prévoient les garanties Acura déjà mentionnées, le plan Acura Plus vous intéressera.

En plus de l'Assistance routière (voir ci-dessous), Acura Plus vous offre divers plans de protection avantageux. Demandez à votre concessionnaire Acura de vous recommander le plan Acura Plus le mieux approprié à vos besoins. Ces plans de protection sont les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans/ 100 000km	6 ans/ 100 000km	6 ans/ 160 000km	7 ans/ 160 000km
Composantes principales				✓ ^①	✓ ^①	✓ ^①
Global			✓ ^①	✓ ^①	✓ ^①	✓ ^①
Assistance routière	✓	✓	✓ ^②	✓ ^②	✓ ^②	✓ ^②

Vous pouvez protéger le placement de votre bail avec un Plan de prolongement de plus pour la location-bail (PPLB). Voici comment : au moment où vous louez votre véhicule, vous pouvez opter pour un plan global de 4 ans/100 000 km^①. Si vous achetez le véhicule, vous avez l'option de prolonger la couverture de la garantie de votre véhicule en ajoutant plus de temps et plus de kilomètres (3 ans/60 000 km) au Plan global de 4 ans /100 000 km. Cette démarche en deux étapes vous offre les meilleurs avantages qui soient.

① La durée commence à la date d'immatriculation originale du véhicule et se termine à la limite de temps ou de kilomètres parcourus, selon la première éventualité.

② Prolonge l'Assistance routière originale de trois (3) ans et peut être achetée seulement avec le Plan des composantes principales ou le Plan global.

Choisissez maintenant le plan qui satisfait le mieux à vos besoins.

ASSISTANCE ROUTIÈRE.

À titre de propriétaire d'un nouveau véhicule Acura, vous avez droit au plan d'Assistance routière, en plus de la «Garantie du véhicule du constructeur».

Advenant une panne mécanique ou une urgence n'importe où au Canada ou aux États-Unis, composez 1 800-565-PLUS (7587) et on vous viendra immédiatement en aide.

Acura Plus comprend un réseau de plus de 20 000 établissements de services routiers et de remorquage qualifiés et triés sur le volet pour vous assurer, vingt-quatre heures par jour, les services de remorquage et d'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Pendant une période de trois (3) ans, à compter de la date de l'immatriculation initiale, l'Assistance routière Acura Plus vous assurera automatiquement l'aide routière nécessaire afin de réduire les inconvénients dus aux pannes mécaniques, au verrouillage accidentel et aux accidents. Consultez votre brochure Acura Plus pour tous les détails.

ACURA
 PLAN SÉCURITÉ PROLONGÉE
PLUS

Réparations d'urgence lors des voyages

RÉPARATIONS D'URGENCE

Acura reconnaît qu'une panne mécanique du véhicule puisse exiger une réparation d'urgence pendant un voyage et que la réparation ne puisse pas être faite par un concessionnaire Acura. Acura vous remboursera les frais de la réparation :

- si la réparation fait normalement l'objet d'une des garanties décrites à la présente.
- et
- si les portes de tous les concessionnaires Acura dans un rayon de 150 km sont fermées au moment de la panne ou s'il n'y avait pas de concessionnaires Acura dans un rayon de 150 km.
- et
- si la voiture est immobilisée ou qu'essayer de la conduire peut causer d'autres dommages ou entraver la sécurité.
- et
- si la réparation s'impose pour vous permettre de poursuivre votre voyage ou de revenir à la maison.

Pour toucher le remboursement des frais de la réparation, rendez vous chez votre concessionnaire Acura. Vous devez soumettre une copie du reçu et la(les) pièce(s) remplacée(s). Le concessionnaire vous remboursera le prix des pièces et vous toucherez le remboursement des frais de la main-d'oeuvre selon l'allocation recommandée par Acura pour le temps du tarif forfaitaire approprié à la région géographique.

RÉPARATIONS D'URGENCE AUX ÉTATS-UNIS

Les réparations en garantie de votre Acura sont assurées par Honda Canada Inc. par l'entremise des concessionnaires canadiens de véhicule Acura. Les Canadiens qui prennent leurs vacances aux États-Unis ou qui travaillent temporairement aux États-Unis peuvent confier les réparations en garantie à un concessionnaire Acura aux États-Unis. Étant donné que la garantie canadienne peut être différente des garanties américaines, les propriétaires de véhicules canadiens doivent apporter leur garantie avec eux afin de confirmer la date d'achat originale de leur véhicule, leur droit à la couverture de la garantie de même qu'une copie de cette brochure pour indiquer la garantie concernée au concessionnaire américain.

MUTATION À L'ÉTRANGER OU EXPORTATION DE VOTRE VÉHICULE

Les Acura neuves vendues au Canada sont conçues pour être conformes aux normes canadiennes qui régissent la sécurité et les systèmes antipollution. Si vous projetez d'exporter votre Acura et de l'immatriculer dans un autre pays, nous vous recommandons de communiquer avec le distributeur Acura ou l'agence d'importation du véhicule du pays concerné pour déterminer leurs exigences. Honda Canada Inc. ne détient pas ces renseignements.

Veillez aussi prendre note que toutes modifications dont votre Acura devrait pouvoir faire l'objet pour être conforme aux normes du pays où vous déménagez peuvent être onéreuses et qu'il peut s'avérer difficile de faire faire l'entretien de votre Acura dans un autre pays.

Changement d'adresse / de propriétaire / Bail

NE DÉMÉNAGEZ PAS SANS LE DIRE À VOTRE CONCESSIONNAIRE ACURA.

Si vous devez confier votre nouvelle Acura à un autre concessionnaire parce que vous déménagez, rendez visite à ce concessionnaire Acura pour qu'il puisse vous inscrire à titre de propriétaire d'une Acura. N'attendez pas. Ainsi, vous resterez au courant de toutes les nouvelles données et des promotions spéciales d'Acura. De plus, cela vous aidera à respecter l'échéancier d'entretien et à éviter la confusion au sujet de votre garantie.

MÊME ACURA, NOUVEAU PROPRIÉTAIRE.

Neuve ou d'occasion, vous serez heureux d'avoir choisi une Acura. Nous aimerions rester en contact avec vous afin que vous puissiez profiter des avantages des mises à jour des produits Acura et des promotions spéciales à l'intention des propriétaires d'une Acura. Votre concessionnaire Acura sera heureux d'assurer que vous et votre Acura apparaissiez sur la liste du publipostage.

VOUS LOUEZ VOTRE ACURA ? ON RESTE À VOTRE PORTÉE.

Aux termes du bail de votre Acura, la société de location est propriétaire de votre Acura. Toutefois, vous pouvez recevoir des mises à jour et des annonces des promotions spéciales directement de nous. Rendez visite à votre concessionnaire Acura et inscrivez-vous auprès de la concession. Ainsi, vous profiterez de tous les avantages additionnels qui découlent du fait que vous êtes propriétaire d'une nouvelle Acura.

CARTE DE CHANGEMENT DES DONNÉES DU PROPRIÉTAIRE.

Vous trouverez une carte pratique de changement des données du propriétaire au centre de cette brochure. Veuillez la remplir et nous l'envoyer par la poste pour que le dossier de votre véhicule reste exact et à jour.

Chez votre concessionnaire Acura, le mot problème est inconnu.

Votre concessionnaire Acura devrait être en mesure de résoudre toute difficulté et de répondre à toute question relative à l'entretien et au fonctionnement de votre Acura. Si vous avez un ennui particulier, veuillez faire les démarches suivantes :

1. communiquez avec le Directeur du service chez votre concessionnaire ;
2. s'il ne peut régler le cas, communiquez avec le concessionnaire en titre ou le Directeur général de la concession ;
3. enfin, s'il y a lieu, communiquez avec le Service des relations avec la clientèle d'Acura à l'adresse ci-dessous.

Votre entière satisfaction est notre objectif principal et nous ferons tout ce qui est possible pour que, à titre de propriétaire et conducteur d'une Acura, vous viviez l'expérience la plus agréable qui soit.

HONDA CANADA INC.
715 Milner Avenue
Toronto, ON
M1B 2K8

Téléphone sans frais : 1-888-922-8729
Fax sans frais : 1-877-939-0909
Fax région de Toronto : 416-287-4776

Nous ne saurions être satisfaits si vous ne l'êtes pas.

Parfois, le grief d'un client ne peut être résolu durant les trois étapes «Satisfaction de la clientèle» décrites ci-dessus. Si, après avoir suivi ce cheminement, vous n'avez pas obtenu satisfaction, il reste une autre possibilité.

Acura participe à un programme d'arbitrage coordonné par l'Institut d'arbitrage du Canada. Cet organisme vous renseignera sur vos droits à l'arbitrage et, s'il y a lieu, soumettra votre grief à un tribunal indépendant dont la décision est irrévocable.

Acura et tous les concessionnaires Acura n'ont qu'un seul objectif : vous satisfaire totalement. Le programme d'arbitrage de l'Institut d'arbitrage du Canada représente un moyen excellent d'y arriver. Ce service de dernière instance est gratuit, rapide et équitable.

Vous pouvez communiquer directement avec l'Institut d'arbitrage du Canada au 1 800-207-0685.

Avec un minimum de soins, votre investissement Acura vous rapportera un maximum de dividendes.

La conception et la construction de votre nouvelle Acura ont exigé certains des traitements et techniques anti-rouille les plus avant-gardistes. Nous avons utilisé des tôles d'acier galvanisées sur les deux faces pour votre Acura et conçu sa carrosserie monocoque robuste de manière à éliminer de nombreux points susceptibles de rouiller.

Le soin que nous avons apporté aux détails et quelques bons soins supplémentaires de votre part contribueront à vous aider à garder votre Acura dans un état impeccable et exempt de rouille très longtemps.

La rouille a deux grandes causes : la saleté accumulée et l'humidité dans les cavités difficiles d'accès et ailleurs sous votre véhicule et l'écaillage de la peinture sur la carrosserie et des couches protectrices sous le véhicule, écaillage dû aux projections de cailloux et aux petits accidents.

Nous ne pouvons généraliser mais certaines conditions environnementales accélèrent la corrosion. Elle s'accélérera dans les régions où l'humidité relative est élevée surtout quand la température ne baisse pas sous le point de congélation. La corrosion s'accroît aussi dans les régions dont l'atmosphère est polluée par des émanations industrielles et dans celles où l'on utilise du sel de déglacage routier.

UN LAVAGE CONSCIENCIEUX EST TRÈS EFFICACE.

Vous devriez laver votre véhicule au moins une fois par semaine lorsque les conditions sont défavorables. Au moment du lavage, stationnez votre Acura à l'ombre et assurez-vous que les surfaces peintes sont fraîches. Avec le boyau d'arrosage, imbibez d'eau la saleté accumulée sous le véhicule et autour du radiateur. Rincez ensuite tout le véhicule jusqu'à ce que la saleté se détache.

Lavez alors à fond à l'aide d'une éponge et de beaucoup d'eau savonneuse. Votre concessionnaire peut d'ailleurs vous fournir un savon conçu pour les véhicules. Vous pouvez utiliser un détergent doux pour la vaisselle dans de l'eau tiède propre. Rincez le véhicule à fond.

Le lavage terminé, prenez le temps d'examiner la peinture car les brèches et égratignures peuvent donner prise à la rouille.

De plus, inspectez le dessous du véhicule pour vous assurer qu'il ne reste plus de saleté accumulée et que les couches protectrices sont intactes.

Dégagez soigneusement les orifices d'égouttement sous les portes et, dans le cas d'une hatchback, sous le hayon. Si votre Acura possède des orifices de ventilation sous les bas de caisse ou les panneaux d'aile arrière, dégagez-les aussi.

Inspectez bien les garnitures qui entourent les fenêtres pour vous assurer qu'elles ne laissent pas entrer d'eau derrière les ailes.

Il n'est pas recommandé d'utiliser de l'eau chaude surtout quand il gèle car la peinture pourrait se craqueler. De même, lorsqu'il fait très froid, ne lavez pas votre véhicule si vous ne pouvez l'assécher complètement ensuite. Les serrures et les joints de caoutchouc sont particulièrement sensibles au gel.

En hiver, il est important de laver le dessous de votre Acura avec de l'eau ou de la vapeur à haute pression. N'oubliez pas les logements des roues, les pare-chocs, le pot et le tuyau d'échappement ainsi que leurs supports.

Si vous ne pouvez faire cela vous-même, confiez votre Acura à un atelier qui a l'outillage nécessaire.

Lorsque vous choisirez un lave-auto, rappelez-vous que les solutions de nettoyage recyclées qui ne sont pas convenablement traitées sont des facteurs de corrosion. Parlez-en à l'exploitant du lave-auto. Toutes ces recommandations sont aussi valables dans le cas des véhicules utilisés dans les régions dont l'air contient du sel atmosphérique, les zones côtières par exemple, et dans celles dont l'air contient des produits corrosifs, tel le bioxyde de soufre.

CONSEILS POUR LES RETOUCHES.

Toute pièce métallique qui est exposée à l'air à cause d'égratignures ou d'écaillures dues à des projections de débris doit être traitée sans délai par votre concessionnaire Acura, un atelier spécialisé ou vous-même. Si vous faites le travail, voici des conseils pratiques :

1. Mettez la surface endommagée à nu avec du papier à poncer, un petit couteau ou autre outil approprié.
2. Appliquez un enduit antirouille sur la partie dénudée et laissez sécher à fond.
3. Puis, poncez pour adoucir sans exposer le métal.
4. Appliquez la peinture de retouche que vous trouverez au Service des pièces de votre concessionnaire Acura.

Si seule la couche externe de peinture a été écaillée et que le métal n'est pas exposé, il suffit de poncer et d'appliquer la peinture de retouche.

Pour éviter tout problème ultérieur, chaque fois que vous remarquez de la corrosion ou une boursouffure indiquant la présence de rouille, vous devez vous en occuper sans tarder.

Avec un minimum de soins, votre investissement Acura vous rapportera un maximum de dividendes.

Si votre Acura a subi des dommages importants, faites-la remettre en bon état par votre concessionnaire Acura ou par un atelier reconnu. Si vous optez pour la deuxième solution, assurez-vous que toutes les pièces réparées ou neuves sont protégées contre la rouille.

Pour maintenir la validité des garanties sur la perforation due à la rouille et sur la corrosion superficielle, les pièces de rechange doivent être des pièces d'origine Acura ou équivalentes et approuvées par Acura.

VÉRIFIEZ L'HABITACLE ET LE COFFRE.

La corrosion ne commence pas toujours à l'extérieur du véhicule. L'humidité est parfois emprisonnée sous la moquette de l'habitacle ou du coffre. Elle peut ronger et affaiblir le plancher et les panneaux du coffre. Il est recommandé d'enlever les couvre-plancher pour les faire sécher et pour faire sécher le plancher. Un aspirateur de débris humides est aussi recommandé.

Certaines matières transportées, tels produits chimiques, engrais, produits de nettoyage et sel de déglacage, sont particulièrement corrosifs. Le transport de ces produits exige certaines précautions pour que la voiture soit à l'abri de la corrosion.

CHOISISSEZ LES BAVETTES PROTECTRICES APPROPRIÉES.

Si vous roulez surtout sur chemins gravelés ou rocailleux ou sur des routes recouvertes de sel de déglacage, il serait avantageux d'acheter des bavettes garde-boue qui se posent sous la carrosserie à l'arrière des logements des roues. Les meilleures sont celles qui se rapprochent le plus de la chaussée. Les petites bavettes, strictement décoratives, n'offrent à peu près pas de protection. Les pièces de fixation des bavettes doivent aussi être résistantes à la corrosion. Votre concessionnaire Acura vend des bavettes conçues pour votre Acura et il peut les installer correctement.

DEVEZ-VOUS METTRE VOTRE ACURA AU GARAGE ?

Plusieurs facteurs différents influenceront votre décision de mettre votre nouvelle Acura au garage.

Si le garage est mal aéré ou reste humide après y avoir garé le véhicule mouillé ou enneigé, il est préférable de la laisser dehors surtout si la température est sous le point de congélation. Toutefois, si vous ne vous en servez pas souvent et que le garage est propre et sec, stationnez-la à l'intérieur.

Préservez l'acquis : les pièces et le service d'origine Acura pour votre Acura.

Personne n'a autant de pièces d'origine Acura que votre concessionnaire Acura, ni un personnel aussi expérimenté dans l'entretien des véhicules Acura. C'est un investissement à considérer sérieusement parce qu'il peut vous rapporter énormément au fil des années.

Chez votre concessionnaire Acura, vous ne trouverez que des pièces d'origine garanties. Des pièces de la meilleure qualité, conçues par Acura pour qu'elles s'adaptent à la perfection, dont le rendement et la fiabilité correspondent en tous points à ceux des pièces d'équipement de série de votre nouvelle Acura.

Cette philosophie prévaut chez le concessionnaire Acura quand il s'agit du service. Les techniciens sont formés à l'usine et ils utilisent l'équipement de diagnostic le plus moderne et des bulletins de service à jour. Leur travail est évidemment garanti.

Ces deux considérations valent leur pesant d'or pour votre tranquillité d'esprit. Si vous y ajoutez les prix très concurrentiels de votre concessionnaire Acura et son programme permanent de promotions spéciales, vous réaliserez des économies substantielles.

Il est de plus évident que si vous maintenez votre Acura dans son état d'origine, vous aurez moins d'ennuis mécaniques et vous en obtiendrez un bien meilleur prix à la revente.

Vous vous sentirez peut-être captif d'un système mais nous ne pouvons tout simplement pas garantir la qualité des pièces d'un autre fabricant ni le calibre du travail de quelqu'un d'autre.

Tout cela se résume en quelques mots. Nous établissons des normes très élevées pour nos véhicules, nos pièces de rechange et notre service. Il est probable que ces normes exceptionnelles vous aient fait choisir Acura. Par conséquent, pourquoi accepteriez-vous des compromis maintenant que vous possédez une Acura ?

Votre concessionnaire Acura vous offre les pièces et le service Acura à des prix vraiment concurrentiels. Il vous assure aussi une qualité sur laquelle vous pouvez compter. Alors, vous êtes statistiquement favorisé si votre nouvelle Acura reste intégralement une Acura.



L'entretien préventif : votre Acura vous sera reconnaissante de vos petits soins.

ÉCHÉANCIER D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ.

Certaines pièces de votre nouvelle Acura auront besoin d'être entretenues et remplacées plus régulièrement que d'autres. De plus, vous maintiendrez la validité des garanties qui protègent votre Acura si vous respectez les intervalles d'entretien.

VEUILLEZ RESPECTER L'ÉCHÉANCIER D'ENTRETIEN POUR SERVICE DUR DE VOTRE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE

Entre les interventions d'entretien régulier de votre concessionnaire Acura, votre Acura bénéficiera énormément des soins et de l'attention que vous lui porterez. Voici quelques conseils qui vous aideront à minimiser les possibilités de réparations à l'avenir.

1. LE LAVAGE, UN TRAITEMENT DE BEAUTÉ.

L'accumulation de boue et de sel sous le véhicule est l'une des grandes causes de la corrosion. Donc, rincez bien le dessous à l'aide d'un boyau d'arrosage ou faites-le faire au lave-auto. Le tableau de la page trente vous indique les endroits importants à cet égard.

2. LA PREMIÈRE OPÉRATION DE PROTECTION DE LA PEINTURE.

Vous devriez appliquer, deux fois par année, une couche de cire sur votre Acura. En couvrant le métal

exposé, vous contribuerez à réduire la rouille. Si la peinture est égratignée, achetez chez votre concessionnaire Acura de la peinture de retouche assortie à la carrosserie. La saleté incrustée dans les tissus provoque une usure rapide. L'intérieur de votre Acura doit être nettoyé avec un shampooing spécial de temps à autre.

3. N'OUBLIEZ PAS D'OUVRIR LE CAPOT.

Tous les moteurs de véhicules consomment un peu d'huile. La consommation varie selon les habitudes de conduite. Il est sage, à tous les deux pleins d'essence, de faire vérifier le niveau d'huile de votre Acura. Si vous préférez le libre-service, faites-le vous-même.

4. LE RÉFRIGÉRANT PRÉSERVE L'EFFICACITÉ DU MOTEUR.

L'eau et l'antigel du circuit de refroidissement de votre Acura aident votre moteur à tourner à la température la plus efficace. Ce mélange s'évapore lentement et on doit en contrôler le niveau de temps à autre. En prévision de l'hiver, laissez votre concessionnaire Acura vérifier la qualité de l'antigel et en faire l'appoint.